

# Journée de l'arbre

## Concours Photo - Règlement

**Du 11 – 25 novembre 2023**

Dans le cadre de la journée de l'arbre, le **Syndicat d'initiative de La Bruyère** en partenariat avec le **Club Photo La Bruyère** et la **Maison de la Mémoire Rurale de la Bruyère** organisent un concours photographique ayant pour thème les arbres et haies exceptionnels ou remarquables présents dans l'entité de la commune de la Bruyère.

Le concours Photo est ouvert aux amateurs de tout âge, initiés ou non à la photographie.



### **Article 1 : Objet et principes**

Les photographies seront réalisées en numérique.

Les participants doivent être munis de leur propre appareil photo.

Chaque participant devra présenter 2 photos originales d'une haie ou d'un arbre exceptionnel ou remarquable.

Les photos seront prises obligatoirement dans l'entité de la commune de La Bruyère.

### **Article 2 : Participation**

Les inscriptions sont nominatives.

Chaque participant s'engage à réaliser lui-même la photographie proposée dans le cadre de ce concours.

### **Article 3 : Inscription**

L'inscription au concours photo est gratuite.

L'inscription se fera par mail à l'adresse suivante : [silabruyere@gmail.com](mailto:silabruyere@gmail.com), avant la date du 13 octobre 2023, une confirmation ainsi que ce règlement seront envoyés en retour.

### **Article 4 : Déroulement du concours**

Les photos sont à rentrer au plus tard le vendredi 13 octobre à minuit à l'adresse mail suivante : [silabruyere@gmail.com](mailto:silabruyere@gmail.com)

L'analyse des photos sera effectuée par un jury créé pour l'occasion, composé de professionnels de l'image et d'experts naturalistes.

### **Article 5 : méthode de cotation**

Seront tenus en compte : les aspects artistiques, techniques et l'originalité des images proposées...

### **Article 6 : Qualité des images**

Les œuvres participantes seront fournies au format numérique en Jpg haute définition.

La photo devra être nommée de la manière suivante selon l'ordre défini par le participant :

nomprenom\_lieu\_1.jpg

nomprenom\_lieu\_2.jpg

(Exemple : boigelotmarcel\_warisoulx\_1.jpg)

Les exifs doivent impérativement figurer sur le fichier photo.

« L'EXIF est une spécification de [format de fichier](#) pour les images utilisées par les [appareils photographiques numériques](#).

En résumé, cette spécification contient des informations telles que, la date et l'heure de la prise de vue, les réglages de l'appareil, des informations géographiques, etc... »



Club Photo La Bruyère



### **Article 5 : Engagement**

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits des images présentées.

Le participant autorise **Le Club Photo La Bruyère** et ou le **Syndicat d'Initiative de la Bruyère** et ou **la Maison de la Mémoire Rurale de la Bruyère** à utiliser son œuvre gratuitement, à toute fin de communication, ces associations s'engageant pour leur part à citer le nom de l'auteur pour toute utilisation de l'œuvre.

Les photos lauréates du concours seront présentées lors de la journée de l'Arbre ainsi que les 17 et 18 février 2024 à l'expo du **Club Photo La Bruyère**.

Cinq prix seront remis lors de la journée de l'Arbre le samedi 25 novembre à 11h00.